

**LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2010-473**

***Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles***

**CM**

Bagnolet, le 23 novembre 2010

*Objet : Modification du dossier CNIL " Dépistage organisé des cancers"*

Madame, Monsieur le Directeur Général,  
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la modification du traitement de données à caractère personnel relatif au dépistage organisé des cancers.

Cette modification a pour finalité d'étendre l'organisation du dépistage du cancer de l'utérus sur trois autres départements, à savoir le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68) et l'Isère (38).

De ce fait, seules les caisses de Mutualité Sociale Agricole suivantes sont aujourd'hui concernées par ce traitement :

- MSA d'Alsace
- MSA des Alpes du Nord

Ce traitement a été enregistré par le Correspondant Informatique et Libertés sous le numéro CIL 10-10 en date du 18 octobre 2010.

Vous trouverez ci-joint, copie de la décision de la CCMSA, qui devra être signée et publiée par voie d'affichage dans les locaux et sur le site internet par les seules caisses concernées pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires  
Juridiques et Institutionnelles**

**Agnès CADIOU**

Nombre de document(s) annexe(s) : 0

Département «Affaires Juridiques»  
Dossier suivi par Catherine MARTINEZ  
☎ 01 41 63 70 90  
📠 01 41 63 71 15

**MSA Caisse Centrale**

Les Mercuriales

40 rue Jean Jaurès

tél. 01 41 63 77 77

fax 01 41 63 70 66

## CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

### *Décision n° 10-10 relative à l'évolution d'un traitement portant sur la mise en œuvre du dépistage organisé des cancers*

Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 portant loi de financement de la sécurité sociale pour 1999,

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 321-1, L. 322-3,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-6, L. 1411-7

Vu le code rural et notamment les articles R 732-30 et R 742-39 relatifs aux missions de la CCMSA de coordination, de conseil et d'appui technique auprès des caisses ainsi que l'évaluation des actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaires, ainsi que les articles R 732-31 et suivants relatifs au Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire des professions Agricoles,

Vu le décret n° 65-13 du 6 janvier 1995 relatif à l'application de l'article 68 de la loi de finances n° 631241 du 19 décembre 1963 portant organisation de la lutte contre le cancer dans les départements,

Vu le décret n° 96-793 du 12 septembre 1996 relatif à l'autorisation d'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques et à l'institution d'un répertoire national des bénéficiaires de l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale en ses articles R.115-1 et R.115-2,

Vu le décret n° 98-1216 du 29 décembre 1998 relatif aux programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins,

Vu le décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 relatif aux médicaments remboursables et modifiant le code de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2000-495 du 2 juin 2000 fixant les conditions de participation de l'assuré au titre des frais d'examens de dépistage organisés,

Vu le décret n° 2005-368 du 19 avril 2005 relatif à la partie réglementaire du livre VII du code rural et modifiant la partie réglementaire des livres Ier, II, III, IV, V, VI et VIII du même code

Vu l'ordonnance n° 2001-270 du 28 mars 2001 relative à la transposition des directives communautaires dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants,

Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé définissant les principes des dépistages des cancers.

Vu le récépissé de déclaration de la Commission Nationale Informatique et Libertés sur le dossier numéro 1206417 en date du 04 décembre 2006.

Vu la décision du Correspondant Informatique et Libertés n°10-01 en date du 01 février 2010, permettant la mise en place de l'organisation de l'expérimentation du dépistage du cancer du col de l'utérus.

*décide:*

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé dans les caisses de mutualité sociale agricole un traitement automatisé d'informations à caractère personnel ayant pour objet de transmettre à la structure de gestion de dépistage des cancers un fichier des assurés du régime agricole sélectionné en fonction de la pathologie recherchée.

L'expérimentation du dépistage du cancer du col de l'utérus se déroule dans un premier temps dans les départements 94, 18, 49, 03, 15, 43, 63, 37. De ce fait, seules les caisses de Mutualité Sociale Agricole suivantes sont aujourd'hui concernées par ce traitement :

- MSA d'Ile de France
- MSA Beauce Cœur de Loire
- MSA de Maine-et-Loire
- MSA d'Auvergne
- MSA Berry Touraine

La présente modification porte sur l'ajout de trois sites d'expérimentation, à savoir les départements du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et de l'Isère (38). Les caisses de Mutualité Sociale Agricole concernées sont :

- MSA d'Alsace
- MSA des Alpes du Nord

## **Article 2**

Chaque caisse de MSA doit mettre à la disposition de la structure de gestion un fichier comprenant notamment les informations à caractère personnel suivantes :

- Numéro identifiant du bénéficiaire (NIR)
- Clé identifiant bénéficiaire
- Code Prestation Nature
- Organisme de Gestion
- Code Grand Régime de Gestion
- N° Centre Gestion MSA
- Qualité du Bénéficiaire
- Code Branche Assurance Maladie
- N° Département Assurance Maladie
  - Titre du Bénéficiaire
  - Nom usuel du Bénéficiaire
  - Nom marital du Bénéficiaire
  - Prénom du bénéficiaire
  - Date de Naissance du Bénéficiaire
- Adresse du bénéficiaire :
  - Numéro dans la Voie
  - Code Bis Ter Quater
  - Code Voie
  - Nom de la Voie
  - Complément Adresse
  - Commune
  - Code Postal
  - Bureau distributeur
- Date de décès du bénéficiaire
- Code décès
- Date Rattachement RNIAM
- Code Sexe du bénéficiaire
- Département de résidence du bénéficiaire
- Code Filières
- Nom caisse affiliation
- Adresse caisse affiliation
- Complément adresse caisse affiliation
- Code Postal adresse caisse affiliation
- Commune caisse affiliation
  - Le numéro du praticien prescripteur
  - Le numéro du médecin exécutant
  - La date du dernier acte de dépistage en fonction de la pathologie recherchée (ex : date de la dernière mammographie, du dernier frottis, ...)
  - Le code exonération prévention (oui/non pour participation forfaitaire)

## **Article 3**

Le destinataire des informations visées à l'article 2 est la structure de gestion instaurée auprès de chaque caisse de mutualité sociale agricole.

#### **Article 4**

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant auprès de la Caisse de mutualité sociale de agricole dont relèvent les personnes concernées par le présent traitement.

En vertu de l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'opposition s'exerce dans les mêmes conditions que le droit d'accès et de rectification et ce, pour des motifs légitimes.

#### **Article 5**

Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et les Directeurs des Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.


Le Correspondant à la protection  
des données à caractère personnel

Agnès CADIOU

Fait à Bagnolet, 02 novembre 2010



Le Directeur Général de la Caisse Centrale  
de la Mutualité Sociale Agricole



François GIN

« Le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la .....  
est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur de la caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement. Il s'exerce auprès du Directeur de la Caisse ou de l'organisme de MSA. ».

A....., le.....

Le Directeur

# DECLARATION NORMALE

## CIL

**Correspondant  
Informatique  
et Libertés**

### 1 type de déclaration

PREMIERE DECLARATION	<input type="checkbox"/>
DECLARATION DE MODIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser dans ce cas le n° d'enregistrement du traitement que vous souhaitez modifier : <b>120 64 17</b>	

<b>Cadre réservé au CIL</b>
N° d'enregistrement 10-10

### 2 Déclarant

Statut juridique : Secteur public <input checked="" type="checkbox"/> ou Secteur privé <input type="checkbox"/>
Nom (prénom) ou raison sociale : <b>Caisse Centrale de Mutualité sociale Agricole</b>
Service...Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.....
Adresse Les mercuriales – 40 avenue Jean Jaurès.....
Code postal : 93 547 Ville...BAGNOLET CEDEX...

### 3 Service ou organisme chargé de la mise en œuvre du traitement (cf annexe 3)

Nom ou Raison Sociale ... <b>Les caisses de Mutualité Sociale Agricole</b>
--

### 4 Service ou organisme chargé du droit d'accès (cf annexe 4)

Nom ou Raison Sociale... <b>Les caisses de Mutualité Sociale Agricole</b>
Service.....
Adresse.....
Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Ville.....

#### 4-1 Mesures prises pour informer les intéressés de leurs droits (cf annexe 4)

<input type="checkbox"/>	par une mention sur le questionnaire de collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	par affichage
<input type="checkbox"/>	par la remise d'un document (dépliant)	<input checked="" type="checkbox"/>	par une mention sur le site internet
<input type="checkbox"/>	par envoi de courrier	<input type="checkbox"/>	par intranet
<input type="checkbox"/>	Autres		
Si vous avez coché « Autres », précisez.....			

#### 4-2 Moyens permettant d'exercer son droit d'accès (cf annexe 4)

<input type="checkbox"/>	par un accès en ligne à leur dossier	<input checked="" type="checkbox"/>	par voie postale
<input checked="" type="checkbox"/>	par courrier électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	sur place
<input type="checkbox"/>	Autres.....		
Délai moyen de communication... <b>3 semaines</b> .....			

## 5 Contact :

Nom et Prénom... MARTINEZ Catherine	Fonction...Juriste.....
Adresse électronique martinez.catherine@ccmsa.msa.fr	Téléphone : 01.41.63.70.90

## 6 Traitement déclaré (cf annexe 6)

### Finalité du traitement

Le présent traitement a pour finalité d'assurer les dépistages et les suivis gratuits des cancers chez les hommes et les femmes relevant du régime agricole selon des critères d'âge et en fonction de la pathologie recherchée.

**La modification du traitement porte sur l'ajout de deux sites d'expérimentation, à savoir l'Isère et l'Alsace.**

**Population concernée** : Personnes de sexe féminin et masculin relevant du régime agricole et sélectionnées selon des critères d'âge déterminés en fonction de la pathologie recherchée

**Cf. Annexe 6 concernant la population visée par le dépistage du cancer du col de l'utérus**

## 7 Transferts d'informations hors de l'Union européenne

Existe-t-il des transferts d'informations hors de l'Union européenne ?	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>
--	-----	-----	-------------------------------------

Si vous répondez OUI, merci de contacter la DAJI

## 8 Fonctions de l'application

1-. Extraction d'un échantillon de personnes à partir d'une base de données
2 -. Contrôle et tri des fichiers extraits par le Centre nationale informatique de la MSA
3 -. Transmission des fichiers contenant les données de la population cible aux structures de gestion

## 9 Échanges de données

Si vous répondez OUI à la question 1 ou 2, vous devez également compléter les annexes\* « Échanges de données » et « Sécurités » car votre traitement relève de la demande d'autorisation.

Le traitement a-t-il pour objet l'interconnexion de fichiers :			
1 / dont les finalités principales sont différentes ? .....	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>
2 / dont les finalités correspondent à des intérêts publics différents ? .....	OUI	NON	<input checked="" type="checkbox"/>

## 10 Sécurités et secrets

Mettez-vous en place des règles permettant de contrôler l'accès à l'application ? .....	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Prenez-vous des dispositions pour protéger votre réseau des intrusions extérieures ? .....	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Les données elles-mêmes font-elles l'objet d'une protection particulière (anonymisation, chiffrement...)?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input checked="" type="checkbox"/>

## 11 Catégories de données

### Catégories de données enregistrées

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>A</b>	Données d'identification (noms, prénoms, sexe, initiales, n° s d'ordre, date et lieu de naissance)	<input type="checkbox"/>	<b>I</b>	Moyens de déplacement des personnes
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>B</b>	NIR, N° de Sécurité Sociale ou consultation du RNIPP	<input type="checkbox"/>	<b>J</b>	Utilisation des médias et moyens de communication
<input type="checkbox"/>	<b>C</b>	Situation familiale	<input type="checkbox"/>	<b>K</b>	Données à caractère personnel faisant apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou les appartenances syndicales des personnes
<input type="checkbox"/>	<b>D</b>	Situation militaire	<input type="checkbox"/>	<b>L</b>	Données biométriques
<input type="checkbox"/>	<b>E</b>	Formation – Diplômes - Distinctions	<input type="checkbox"/>	<b>M</b>	Santé, données génétiques, vie sexuelle
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>F</b>	Adresse, caractéristiques du logement	<input type="checkbox"/>	<b>N</b>	Habitudes de vie et comportement
<input type="checkbox"/>	<b>G</b>	Vie professionnelle	<input type="checkbox"/>	<b>O</b>	Informations en rapport avec la police
<input type="checkbox"/>	<b>H</b>	Situation économique et financière	<input type="checkbox"/>	<b>P</b>	Informations relatives aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté

### Catégories d'informations fournies

#### 12 Catégories des destinataires

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	Structures de gestion	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 13 Signature du CIL

NOM et Prénom Agnès Cadiou ...	<b>Signature</b>
Date le	

# CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

## DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS MODIFICATION : INSERTION DE NOUVELLES DONNEES

Annexe 6 : *Finalité principale des traitements*

Page 1/3

### 6.1 Généralités

Il s'agit d'un traitement automatisé d'informations à caractère personnel relatif au dépistage organisé des cancers.

Ce traitement relatif au dépistage organisé des cancers a déjà été déclaré à la CNIL sous la référence **dossier CNIL n° 120 64 17** en 2006.

Le traitement conserve la même finalité.

En l'espèce, la modification de ce traitement se traduit par l'ajout d'informations supplémentaires à destination des structures de gestion.

Ces nouvelles données sont traitées dans le cadre du **dépistage organisé du cancer du col de l'utérus** qui consiste en une expérimentation mise en place **sur 8 sites à savoir sur tous les sites de la région Auvergne, de l'Alsace, de l'Isère et sur le site du Val-de-Marne**.

Cette expérimentation est susceptible d'être ultérieurement étendue au niveau national.

Il s'agit donc d'une modification du traitement avec la **création de nouvelles informations traitées**.

### 6.2 Fondements juridiques

- ✓ Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- ✓ Vu la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 portant loi de financement de la sécurité sociale pour 1999,
- ✓ Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- ✓ Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- ✓ Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie,
- ✓ Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓ Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 321-1, L. 322-3,
- ✓ Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1411-1, L. 1411-6, L. 1411-7

# CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

## DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS MODIFICATION : INSERTION DE NOUVELLES DONNEES

Annexe 6 : *Finalité principale des traitements*

Page 2/3

- ✓ Vu le code rural et notamment les articles R 732-30 et R 742-39 relatifs aux missions de la CCMSA de coordination, de conseil et d'appui technique auprès des caisses ainsi que l'évaluation des actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaires, ainsi que les articles R 732-31 et suivants relatifs au Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire des professions Agricoles,
- ✓ Vu le décret n° 65-13 du 6 janvier 1995 relatif à l'application de l'article 68 de la loi de finances n° 631241 du 19 décembre 1963 portant organisation de la lutte contre le cancer dans les départements,
- ✓ Vu le décret n° 96-793 du 12 septembre 1996 relatif à l'autorisation d'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques et à l'institution d'un répertoire national des bénéficiaires de l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale en ses articles R.115-1 et R.115-2,
- ✓ Vu le décret n° 98-1216 du 29 décembre 1998 relatif aux programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins,
- ✓ Vu le décret n° 99-915 du 27 octobre 1999 relatif aux médicaments remboursables et modifiant le code de la sécurité sociale,
- ✓ Vu le décret n° 2000-495 du 2 juin 2000 fixant les conditions de participation de l'assuré au titre des frais d'examens de dépistage organisés,
- ✓ Vu le décret n° 2005-368 du 19 avril 2005 relatif à la partie réglementaire du livre VII du code rural et modifiant la partie réglementaire des livres Ier, II, III, IV, V, VI et VIII du même code
- ✓ Vu l'ordonnance n° 2001-270 du 28 mars 2001 relative à la transposition des directives communautaires dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants,
- ✓ Vu les recommandations de la Haute Autorité de Santé définissant les principes des dépistages des cancers.
- ✓ Vu le récépissé de déclaration de la Commission Nationale Informatique et Libertés sur le dossier numéro 1206417 en date du 04 décembre 2006.

# CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

## DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS MODIFICATION : INSERTION DE NOUVELLES DONNEES

Annexe 6 : *Finalité principale des traitements*

Page 3/3

### 6.3 Objectifs du traitement

La finalité du traitement du dépistage du cancer du col de l'utérus est identique à la finalité décrite dans le dossier d'origine à savoir **gérer la mise en place d'un système assurant les dépistages et les suivis gratuits des cancers chez les hommes et les femmes relevant du régime agricole et selon des critères d'âge en fonction de la pathologie recherchée.**

L'instauration des dépistages nécessitent le choix d'une ou plusieurs **structures de gestion** dénommées également « Centre de coordination du dépistage ». Celles-ci représentent l'instance opérationnelle assurant l'organisation locale des dépistages à l'échelle d'un ou plusieurs départements.

Afin de rendre opérationnel le fonctionnement des dépistages des cancers, la caisse de MSA concernée doit mettre à la disposition de ladite structure de gestion le **fichier de la population cible** qui comprend les informations concernant les hommes et ou les femmes relevant du régime agricole.

### 6.4 Données à traiter

Les traitements concernent les personnes de sexe féminin et masculin relevant du régime agricole et sélectionnées selon des critères d'âge déterminés en fonction de la pathologie recherchée.

Le nombre de personnes concernées par le traitement varie en fonction de la pathologie recherchée.

**Dans le cadre de l'expérimentation** relative au dépistage du cancer du col de l'utérus, il s'agira de sélectionner :

- toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans inclus,
- ayant ou ayant eu des rapports sexuels,
- non hystérectomisées et,
- n'ayant pas eu de frottis cervico-utérins (FCU) depuis 3 ans.

Il s'agit de données à caractère personnel portant sur des données d'identification.

Une donnée sensible, le **NIR**, est traitée.

Pour le descriptif complet des données, voir l'annexe 12.